



Un été sous le signe de la joie !

La compagnie « Generik Vapeur » a entamé les festivités estivales. La troupe de théâtre s'est invitée dans le centre-ville, le 24 juin dernier et a insufflé une bonne dose de bonne humeur. Vous étiez nombreux à les suivre et à rire du joli désordre qu'ils ont installé dans les rues de Guillestre.



Le Conseil municipal s'est réuni le **mardi 4 juillet 2023**. Les délibérations suivantes ont été débattues et **votées à l'unanimité** :

• RESSOURCES

- **CONTRAT APPRENTISSAGE** : La commune va pouvoir accueillir un agent en contrat d'apprentissage au sein des services crèche/jeunesse à partir de la rentrée de septembre pour préparer un CAP petite enfance sur une durée de formation de deux ans.

• CADRE DE VIE

- **MONT-DAUPHIN UNESCO** : La commune a validé le nouveau périmètre de la zone tampon lié à notre proximité avec la Place Forte de Mont-Dauphin et à son classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ce dernier est disponible sur le site internet de la Mairie.
- **TRAVAUX MAIRIE** : L'atelier d'architecture Garcin et Coromp (basé sur Embrun) a été choisi pour procéder au réaménagement du bâtiment de la Mairie. Le projet sera finalisé cet automne et présenté en Conseil Municipal, pour une réalisation des travaux courant 2024.
- **DENOMINATION RUES** : Toutes les rues de Guillestre vont avoir leur propre dénomination. Il a été acté de nommer « le Chemin du Titan » celle qui se situe à l'intersection de la Rue d'Assan et l'Impasse de la Tête de Vautisse (dans la Zone du Villard).
- **HAUTE ECOLE BOIS-FORET** : La 1^{ère} édition des Rencontres de la haute école du bois et de la forêt s'est tenue sur Guillestre (du 2 au 8 juillet) ; à ce titre la commune a décidé de soutenir financièrement ce projet, qui a réuni plusieurs centaines d'experts de toutes nationalités.

• VIVRE ENSEMBLE

- **SERVICE JEUNESSE** : Le règlement du service jeunesse a été réactualisé. Ce dernier compte des modalités d'inscription, de fonctionnement et d'organisation de l'accueil au quotidien. Il sera remis aux parents lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).

AGENDA

Retrouvez toutes les animations estivales dans le guide des animations, sur le site internet www.villedeguillestre.fr ou à l'office de tourisme. En plus, vous pourrez profiter :

- **Mardi 8 août, Spectacle de magie**, avec le cabaret étincelle « Magie sous les étoiles » Place d'Italie. Payant. Durée : 90min - Tout public.
- **Mercredi 16 août à 18h00, Spectacle de théâtre « Viruta »** avec la compagnie ETO Tournée Mosaïque. Cour de l'école primaire. Gratuit. Durée : 50 min - Tout public.



➤ **JOURNEES DU PATRIMOINE :**

Samedi 16 sept, consacré à la **déclinaison des mots** : dictée géante, théâtralisation des mots, ateliers d'écriture. Et le mot de la fin...sera donné à une Cie de théâtre qui interprètera un spectacle tout public.

Dimanche 17 sept, les **monuments de Guillestre** ouvriront leurs portes, notamment la chapelle Saint-Ours.

Infos : www.villedeguillestre.fr

➤ **LES NOUVEAUX ARRIVANTS** : La commune renouvelle cette rencontre avec les nouveaux arrivants de l'année pendant les journées du patrimoine. Elle aura lieu le **samedi 16 sept**, à partir de 10h avec une visite de la ville proposée par le Pays Guillestrin, puis à 11h30 au jardin du Presbytère pour partager le verre de l'accueil.

➤ **DON DU SANG** : La prochaine collecte sera le **vendredi 21 juillet à la salle du Queyron** de 14h à 20h30.

BON A SAVOIR ...

➤ **MUTUELLE COMMUNALE** : Une mutuelle communale est proposée à des tarifs préférentiels pour tous les Guillestrins en **résidence principale ou secondaire**. Infos : www.villedeguillestre.fr

➤ **STATIONNEMENT TOUS LES LUNDIS, JOUR DE MARCHÉ** : Pour sa bonne organisation, **merci de ne pas laisser vos voitures stationnées sur les rues suivantes** : rue Petsche, rue de Fontloubé, tour de l'église, rue des Champs Elysées, bas de la route du Queyras et du chemin des Diligences ainsi que sur les places du centre de 6h à 15h. Merci de votre compréhension.

➤ **ROUTE DU QUEYRAS - INTERDICTION POUR LES VELOS** : Au vu de la circulation et pour éviter des éventuels accidents, la **portion de la route du Queyras, du Porteau jusqu'à la Maison du Roy**, est fermée aux cyclistes jusqu'à mi-septembre. Une déviation par la **route de la Viste** a été instaurée.

➤ **PARKINGS** : Vous pouvez utiliser tout l'été le parking du Silence situé sous le cimetière ainsi que celui de la cour de l'école élémentaire (**sauf les jours d'animations** : 3 août / 16 août / 23 et 24 août).

➤ **PISCINE MUNICIPALE** : RDV tous les **mercredis et samedis** de 11h00 à 11h30 pour des animations d'aquagym.

➤ **UNE PAUSE CULTURELLE** : La médiathèque reste ouverte cet été, avec de nombreuses animations numériques les **mercredis** – Infos : www.villedeguillestre.fr

➤ **SERVICE JEUNESSE** : Après les vacances...la rentrée scolaire. Elle est fixée au **4 septembre**. Le service jeunesse s'est doté d'un **nouveau règlement intérieur avec des nouveaux tarifs**. **Toutes les activités** (garderie, cantine et centre de loisirs) **sont maintenant sur réservation, au plus tard le mardi de la semaine précédente**. Plus qu'un **seul dossier unique** pour inscrire vos enfants. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 21 août. Infos : www.villedeguillestre.fr ou sur l'espace famille.

➤ **EAU POTABLE** : **Début de la campagne de relève des index de compteurs, de mi-juillet à début septembre**. A cette occasion, les agents de la mairie profiteront de l'accès à vos propriétés **pour remplacer les vieux compteurs** par des compteurs relevables à distance en radio-relève. **Si vous êtes absent**, un formulaire sera déposé dans votre boîte aux lettres. Merci de le compléter avec votre index de compteur et de le retourner en mairie. Il est rappelé **que la relève annuelle de votre compteur est une obligation**. En absence de relève, votre consommation sera estimée et un forfait de 120m3 sera directement appliqué sur vos factures.

DEFENSE INCENDIE : Pour rappel, les poteaux incendie **sont mis à disposition des pompiers** par la collectivité. Ils font partie intégrante du réseau d'eau potable ; leur maniement engendre des désagréments sur le réseau et peut avoir des impacts sur la qualité de l'eau distribuée : eau trouble, eau blanche, casse de canalisation **Pour ces raisons, leur utilisation est exclusivement réservée aux pompiers et aux agents municipaux**. Forcer les bornes incendie constitue une détérioration ou dégradation d'un « bien destiné à l'utilité publique et qui appartient à une personne publique ». **Cela est puni par la loi, pouvant aller jusqu'à de cinq ans de prison.**

➤ **SITE INTERNET** : Un nouveau site, plus coloré, intuitif et moderne est en ligne depuis le 1^{er} juillet : www.villedeguillestre.fr. Il est consultable aussi sur téléphone mobile.

➤ **CHALET DE LA FUSTE** : La commune a lancé un appel à projets **pour l'exploitation commerciale du chalet de la Fuste**, situé route de la Gare. Dossier complet consultable sur www.villedeguillestre.fr

Date limite de candidature : lundi 31 juillet 17h00.



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 12 septembre à 20h30 à la mairie
La séance est publique. Contacts : www.villedeguillestre.fr ou **04.92.45.04.03**